



// Point d'information de la préfecture de Police

vendredi 24 janvier 2020

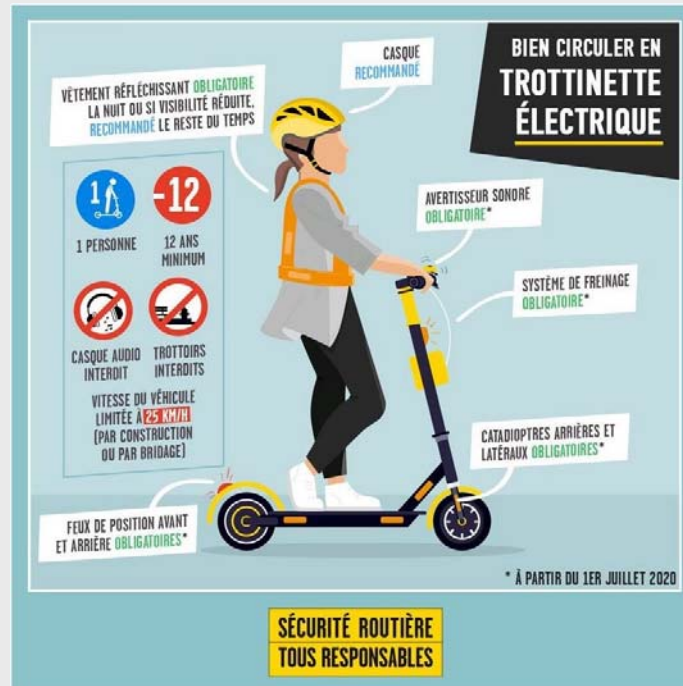
Journées de contrôle des usagers d'engins de déplacement personnel (EDP) les lundi 27 et mardi 28 janvier 2020

Dans le cadre de l'introduction dans le code de la route de la nouvelle catégorie d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), **des policiers** de la sous-direction régionale de la circulation et de la sécurité routières de la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) vont mener, **les lundi 27 et 28 janvier 2020**, des opérations de contrôle des usagers d'EDPM dans l'agglomération parisienne.

Pendant ces deux journées, les policiers engagés – vététistes, motocyclistes, scootéristes et conducteurs de trottinette - procéderont à des actions de prévention et de verbalisation, ainsi qu'à une distribution de flyers réalisés par la délégation à la sécurité soutière (DSR), afin de sensibiliser les usagers d'EDP à la bonne pratique de ces nouveaux modes de déplacements.

En raison d'une multiplication par 3 des victimes chez les utilisateurs d'EDPM depuis le début de l'année 2020, une surveillance toute particulière sera portée aux infractions liées aux nouvelles règles édictées par le code de la route (vitesse maximale limitée à 25 km/h, interdiction de circulation sur trottoir, port d'équipement de visibilité, obligation d'utiliser les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a, ...).

La préfecture de Police réitère ses appels au respect des règles de conduite et de sécurité sur la route.



Les journalistes souhaitant couvrir cette opération sont priés de s'accréditer auprès du service presse de la préfecture de Police

par téléphone au 01.53.71.28.73 ou par mail ppcom@interieur.gouv.fr

